

leurs déclarations publiques. Le Conseil a réaffirmé la conviction de ses membres, selon laquelle les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts avec l'aide de l'opinion publique mondiale, pour amener les Soviétiques à retirer leurs forces de Hongrie et à réparer les torts causés au peuple hongrois. Les peuples d'Europe orientale ont le droit de choisir leur propre gouvernement, sans être soumis à aucune pression extérieure, à l'emploi ou à la menace de la force, et de décider eux-mêmes de l'organisation politique et sociale qu'ils préfèrent.

8. Les ministres ont examiné les incidences pour l'OTAN de la politique suivie par les Soviétiques en Europe et ailleurs. A la lumière de cet examen, ils ont été unanimes à estimer que la Communauté atlantique doit faire face à tout danger qui menacerait sa sécurité et sa liberté. A cet égard, le Conseil a établi, pour les plans militaires à venir, une directive qui tient compte de l'accroissement constant du potentiel militaire soviétique et de la gamme d'armes nouvelles dont l'OTAN dispose pour sa défense. Le concept de la "défense avancée" pour la stratégie de l'OTAN sera maintenu. Le Conseil a examiné le rapport de l'examen annuel 1956 et approuvé les objectifs de forces pour 1957, 1958 et 1959.

9. Le Conseil a fait part du profond regret que lui cause la décision de lord Ismay de renoncer, au printemps, à ses fonctions de secrétaire général de l'Organisation, et a exprimé sa gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à l'Alliance. M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, a été désigné pour succéder à lord Ismay.



ÉCHANGE DE NOTES

Le haut commissaire du Canada à Ceylan, M. J.J. Hurley, le ministre de la Santé nationale, M. Paul Martin, et le premier ministre de Ceylan, M. S.W.R.D. Bandanaraïke (de gauche à droite), photographiés à Colombo au moment où ils procédaient à un échange de notes sur le don de 2 millions de dollars que le Canada a consenti à Ceylan dans le cadre du Plan de Colombo.